Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 21 MAR. 2018
Droit de sceau: Fr. 308.-

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

STAATSKANZLEI DES KANTONS WALLIS

Plan de synthèse

CANTON DU VALAIS ARRONDISSEMENT BAS-VALAIS	COMMUNE DE MARTIGNY-COMBE

PLAN N° 18, 19 et 20

CADASTRE FORESTIER

Légende

- Constatation définitive de la forêt selon art. 10 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiat, avec piquetage du service forestier et relevé par le géomètre.
- Constatation de la forêt à titre indicatif, en dehors de la zone à bâtir, avec piquetage du service forestier et relevé par le géomètre.
- Limite de la zone à bâtir.

N

Le Géomètre	L'ingénieur forestier	Le Service des Forêts et du Paysage	La Commune
GéoMy SA rue du Rhône 3 1920 Martigny	p.o.		COMMUNE MARTIGNY-COMBE

Martigny, le 12 janvier 2017

1:1000